

AVIS PUBLIC

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2022-11

Disposition de biens matériels excédentaires de la Ville

La Ville de Rivière-Rouge demande des offres d'achat pour chacun des biens matériels excédentaires suivants dont le montant minimum demandé est celui entre parenthèses, auquel les taxes applicables doivent être ajoutées :

Ford F550 4X4 modèle DRW
Année 2009 - Équipé d'une aile de côté
et d'une lame réversible, moteur
défectueux.
Vendu pour les pièces seulement.
(2 500 \$)

Faucheuse Alamo
88 pouces
(1 000 \$)

Benne basculante
pour camion 6 roues
(1 500 \$)

Sableuse
pour camion 6 roues
(800 \$)

GMC 5500 4X6 modèle C55
Année 2006, défectueux.
Freins collés, couette de fils passée au feu
(5 000 \$)

International 5000 Paystar 2
Année 1999
Hors route. Châssis en mauvais état
(5 000 \$)

Pelle fixe
pour camion 10 roues
(250 \$)

Aile de côté
pour camion 10 roues
(250 \$)

Génératrice Yamaha
Pour pièces seulement
(100 \$)

Polisseuse à plancher Onys
au propane
(1 000 \$)

Le descriptif pour chacun de ces biens, accompagné d'une photo, est joint à la formule de soumission.

Pour se procurer les documents de soumission, les personnes intéressées doivent présenter une demande par courriel à greffe@riviere-rouge.ca ou se présenter à l'hôtel de ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge.

Pour tout renseignement ou pour obtenir un rendez-vous afin d'examiner lesdits biens, les personnes intéressées doivent communiquer avec Mme Josée Paulin, adjointe administrative au Service des travaux publics, au 819 275-2929 poste 221.

Les offres dûment complétées sur les formulaires de la Ville et dûment signées devront être reçues à l'hôtel de ville, situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0, au plus tard **le 8 décembre 2022 à 14 h, dans des enveloppes scellées portant l'inscription « Soumission – Bien excédentaire »**. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement le jour même, en présence d'au moins deux (2) témoins à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge à 14 h 01.

La décision sur les offres reçues sera prise ultérieurement par le conseil municipal. La Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des offres reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Donné à Rivière-Rouge, ce 23^e jour de novembre 2022



Catherine Denis-Sarrazin
Greffière